

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE

COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N°: 148-2025

MARCHE DES CREATEURS

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF – CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 8^{ème} partie "signalisation temporaire" ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre et la sûreté générale lors du marché des créateurs se déroulant sur le parking du grand escalier de Tharon-Plage, le dimanche 1^{er} juin 2025 de 10h à 18h ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : à l'occasion du marché des créateurs organisé par l'amicale du personnel communal de Saint Michel Chef Chef, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking du grand escalier de Tharon-Plage de 7h à 21h le dimanche 1^{er} juin 2025.

ARTICLE 2 : En cas de vent fort, l'amicale du personnel communal de Saint Michel Chef Chef, est autorisée à occuper le Square de Jade, le dimanche 1^{er} juin 2025 de 7h à 21h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : En cas d'accident, la responsabilité de la commune ne saurait être mise en cause, les droits des tiers étant dans tous les cas réservés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire, tout contrevenant encourant à compter de celle-ci les poursuites prévues par les règlements et les lois en vigueur.

ARTICLE 6 : Le déplacement des barrières et plots sera assuré par l'organisateur sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 7 : La Directrice Générale des Services, les services techniques municipaux, le Commandant de la brigade Territoriale de Gendarmerie de Saint Brévin les Pins, le service de Police municipale, l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef,
Le 28 mai 2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN